

DÉPARTEMENT
Indre-et-Loire

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 14 septembre 2020

ARRONDISSEMENT
TOURS

ANVAL
Syndicat Mixte
Affluents Nord Val de Loire

Le quatorze septembre 2020, à 18 heures, le comité syndical de l'ANVAL dument convoqué le 02 septembre 2020, s'est assemblé dans la salle Emmanuel Chabrier de la commune de La Membrolle-sur-Choisille, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS – Président sortant, puis de M. Michel HIRTZ - doyen d'âge, et de M. Sébastien MARAIS – Président élu.

Titulaires présents : M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Cédric DE OLIVEIRA, Mme Hédia GHANAY, M. Antoine TRYSTRAM, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, Jacques LEMAIRE, M. Joëlle DANIEL, M. Bruno FENET, M. Philippe CLEMOT, Mme Céline DELAGARDE, M. Régis SALIC, Mme Armelle AUDIN, M. Michel HIRTZ, M. Gérard DAVIET, M. Christophe LOYAU-TULASNE, M. Ludovic BOURDIN, M. Grégory PODDA, Mme Isabelle MELO, Mme Sylvie POINTREAU, M. Pascal DELAUNAY, M. Benoît BARANGER, M. Didier THEME, Mme Nathalie GUENAUULT, Mme Karine BARTHELEMY, Mme Caroline BOILLE, M. Arnault TURMUNEL, Mme Marie-Christine DE SAINT SALVY.

Nbre de Membres en exercice : 33
Nbre de Présents : 29
Nbre de suffrages exprimés : 32

Pouvoir(s) : M. Michel GILLOT à M. Sébastien MARAIS, Mme Betsabée HAAS à Mme Armelle AUDIN, Mme Axelle TREHIN à M. Jacques LEMAIRE.

DEL 14092020-05 : DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS

M. le Président expose que l'article L5211-10 du CGCT permet aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Communale) de déléguer une partie des attributions de l'organe délibérant au Président, au bureau ou aux Vice-Présidents.

Vu les articles L5211-9 et 10 du CGCT,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, DONNE délégation à M. MARAIS Sébastien, Président, sur la durée de son mandat, pour :

- PRENDRE toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution ou le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- DECIDER de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- PASSER les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- ACCEPTER les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges ;
- REGLER les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- INTENTER au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, pour l'ensemble du contentieux le concernant ;
- PASSER et SIGNER les contrats, conventions et subventions ayant un impact financier inférieur à 25 000 € hors taxes, sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ;
- De SOUSCRIRE une ligne de trésorerie en cas de besoin ;
- De SOLLICITER auprès de l'Etat, les autres Collectivités territoriales, les Etablissements de Droit Public ou privé, des subventions pour les opérations d'investissement et de fonctionnement inscrites au budget ;

Le Comité syndical **PREND ACTE** qu'il sera rendu compte des décisions prises en vertu de l'article L5211-10 à chacune des réunions obligatoires du Comité syndical et que celui-ci pourra toujours mettre fin à la délégation.

Les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Président, par le 1^{er} Vice-Président ou un Vice-Président dans l'ordre du tableau conformément à l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à La Membrolle-sur-Choisille,
Le 22 septembre 2020

ANVAL Pour extrait certifié conforme,
*(Syndicat Mixte des Affiliés
Nord Val de Loire)*
Siège social : ~~Place de l'Europe~~ Sébastien MARAIS, Président
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-200085702-20200914-DEL14092020-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2020

Affichage : 14/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



[Handwritten signature in blue ink]